

**Bourses d'excellence de la Faculté des sciences - UQAM**  
**Année universitaire 2017-2018**  
**Date limite : 6 octobre à 16h**

Les étudiantes, étudiants doivent **OBLIGATOIREMENT** déposer leur demande par le web à partir du [Répertoire institutionnel des bourses d'études \(RIBÉ\)](#) (aucun autre formulaire ne sera accepté) - **ATTENTION DE BIEN CHOISIR LA FICHE ASSOCIÉE À VOTRE PROGRAMME D'ÉTUDE**

### En quoi consiste le programme?

Le programme des Bourses d'excellence de la Faculté des sciences de l'UQAM, a comme principal objectif d'assurer, aux étudiantes, étudiants ayant un excellent dossier académique, un revenu minimal leur permettant de se concentrer sur leurs études à temps complet.

Le revenu minimal offert aux étudiantes, étudiants, combine à la fois une Bourse d'excellence octroyée par l'Université (ou par un donateur externe) et un revenu d'appariement fourni par le département, par la direction de recherche **ou** par un professeur sous forme de contrat ou de bourse particulière. Le revenu d'appariement minimal afin d'être éligible dans le programme est de 2 000\$ à la maîtrise et 4 000\$ au doctorat (voir tableau ci-dessous).

	Maîtrise	Doctorat
Montant de la bourse	5 000\$	6 000\$
Appariement minimal exigé	1 000\$	2 000\$

### Critères d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Bourses d'excellence de la Faculté des sciences de l'UQAM, vous devez **obligatoirement** :

1. Être inscrit à temps complet dans un programme de la Faculté des sciences ET :
  - a. ne pas être en prolongation d'études aux trimestres de l'automne 2017 et de l'hiver 2018 pour les programmes de maîtrise
  - b. ne pas avoir complété **plus de 12 trimestres** pour les programmes de doctorat.

2. Ne pas être récipiendaire d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire tels que : CRSH, CRSNG, FRQNT, FRQS, FRQSC et/ou d'une bourse égale ou supérieure à 15 000\$ et ce, quelle qu'en soit la provenance (incluant les bourses de recrutement de la Faculté des sciences Maîtrise et Doctorat).
3. Vous devez vous assurer d'obtenir un revenu d'appariement, c'est-à-dire occuper un emploi à titre d'adjoint de recherche, chargé de cours ou auxiliaire d'enseignement, ou bénéficier d'une bourse offerte par un professeur à même ses fonds de recherche, ou occuper un emploi à l'extérieur de l'Université pour un travail relié à votre domaine d'études.

Le revenu d'appariement doit couvrir l'année universitaire en cours, soit du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018. Des preuves de revenus sont exigées dans tous les cas (formulaire de demande de versement de bourse, preuve d'obtention d'un contrat de l'UQAM ou relevés de paie).

Le montant minimal exigé pour des études à la **maîtrise est de 1 000\$** et de **2 000\$ au doctorat**. Si vous n'avez pas les preuves au moment du dépôt de votre demande de bourse, vous devrez fournir une lettre du professeur, de l'assistante administrative du département (tâche d'auxiliaires d'enseignement) ou de votre employeur confirmant que vous recevrez le montant minimal exigé (1 000\$ pour le programme de maîtrise et 2 000 \$ pour le programme de doctorat).

Aucune demande de bourse ne sera considérée s'il n'y a pas au moins une lettre de confirmation. **De plus, les lettres de confirmation ne sont en aucun cas considérées comme des preuves permettant le versement d'une bourse.** Afin de rencontrer l'exigence minimale du revenu d'appariement, il est possible de combiner l'obtention d'une bourse d'un professeur et d'un revenu externe relié au domaine d'études. Les documents ci-dessous devront être joints à la demande.

- lettre de l'employeur décrivant le travail ;
- lettre de la direction de recherche ou du superviseur de stage confirmant que le travail est directement relié aux travaux de recherche ou au domaine d'études.

4. Le cas échéant, répondre aux conditions d'admissibilité supplémentaires établies spécifiquement par certains programmes d'études (champ de recherche, état d'avancement des travaux, etc.).

### **Critères de sélection**

La qualité du dossier universitaire constitue le principal critère de sélection du programme des Bourses d'excellence de la Faculté des sciences. Toutefois, chaque programme d'études peut ajouter d'autres critères de sélection. Pour connaître les conditions d'admissibilité et les critères de sélection spécifiques à votre programme d'études, veuillez vous informer auprès de l'assistante à la gestion des études de votre programme.

## Les bourses sont-elles renouvelables?

Les bourses ne sont pas renouvelables, vous devez présenter une nouvelle demande à chaque année, jusqu'à l'obtention du nombre maximum autorisé pour les programmes de maîtrise soit deux bourses de 5 000\$ et de trois bourses de 6 000 \$ au doctorat.

## Versements des bourses

Les bourses sont remises en deux versements égaux. Le premier versement se fait au cours du trimestre de l'automne (mois de décembre) et le deuxième au cours du trimestre de l'hiver (fin du mois de février).

*Il est important de prendre note qu'aucun versement ne sera autorisé tant que les preuves du revenu d'appariement ne seront fournies.*

## Comment compléter une demande de bourse?

Vous devez **OBLIGATOIREMENT déposer votre demande par le web à partir du [Répertoire institutionnel des bourses d'études \(RIBÉ\)](#) (aucun autre formulaire ne sera accepté). Vous devez vous créer un profil sur le Ribé pour pouvoir postuler.**

Votre demande doit inclure tous les documents requis :

- Curriculum vitae
- Relevé de notes de toutes les études universitaires (photocopies acceptées ou impression par le portail étudiant)
- Preuve de revenus ou lettre confirmant un revenu à venir par un professeur ou assistant administratif ou employeur externe

Le formulaire soumis doit être accompagné des documents suivants en format pdf selon les tailles limites indiquées et nommer de la façon indiquée ci-bas. L'application <http://www.ilovepdf.com/fr> vous permet de transformer vos documents et images en format PDF :

- Fichier **votrecodepermanent\_notes** : Relevés de notes de toutes vos années d'études universitaires (copies non officielles acceptées).
- Fichier **votrecodepermanent\_cv** : Curriculum vitae à jour.
- Fichier **votrecodepermanent\_revenus.pdf** : lettre d'intention de versement d'une bourse ou d'octroi de tâche d'auxiliaire d'enseignement (ou de charge de cours), copie du formulaire de versement d'une bourse, copie de contrat du Service des ressources humaines de l'UQAM, preuves de l'obtention d'un revenu d'un emploi externe à l'UQAM et relié à votre domaine d'études. **Les lettres de confirmation ne sont en aucun temps considérées comme des preuves permettant le versement d'une bourse. Les preuves devront être transmises dès l'obtention.**

**Date limite**

Le dossier complet de la demande de bourse doit être transmis au plus tard le **6 octobre 2017**.

**Annonce des résultats**

Vous serez informé des résultats du concours environ huit semaines après la date de fermeture. Tous les candidats retenus, refusés, non admissibles et inscrits sur la liste d'attente seront informés par courriel.

Aucun résultat ne sera divulgué avant le délai de huit semaines.

Si des informations supplémentaires vous étaient nécessaires, vous pouvez communiquer l'agente de gestion des études de votre programme.